

**Point 3 - Répartition des dotations 2022**

La direction du collegium propose les répartitions suivantes :

Heures complémentaires 2021 Ecart potentiel brut/net							
	Charge théorique 2020/2021	Charge cible	Potentiel net 2020/2021	Besoin HC	Taux	Heures	Montant
UFR SHS-Metz	36060	32222,50	19385	12837,50	43%	1655	68 534,01 €
UFR SHS-Nancy	47336	42298,50	25513	16785,50	57%	2164	89 610,78 €
Total	83396	74521	44898	29623,00	3819	3819	158 144,79 €
Heures complémentaires initiales 2022							
	Charge théorique 2020/2021	Charge cible	Potentiel brut 2020/2021	Heures Complémentaires (heures)	Montant		
UFR SHS-Metz	36060	32222,50	20536	11686	483 937,79 €		
UFR SHS-Nancy	47336	42298,50	27514	14785	612 226,32 €		
Total	83396	74521	48050	26471	1 096 164,11 €		
Référentiel 2022							
	Effectifs pris en compte	Répartition (heures)	Montant				
UFR SHS-Metz	2922	2245	92 959,09 €				
UFR SHS-Nancy	4897	3762	155 790,78 €				
Total	7819	6007	248 749,87 €				
Dotation de fonctionnement socle 2022							
	Effectifs 2020/2021	Répartition (€)					
UFR SHS-Metz	2922	181 099 €					
UFR SHS-Nancy	4897	303 505 €					
Collegium (forfait)		10 000 €					
Total	7819	494 604 €					
Enveloppe projet 2022							
	Effectifs 2020/2021	Répartition (€)					
UFR SHS-Metz	2922	48 582 €					
UFR SHS-Nancy	4897	81 418 €					
Total	7819	130 000 €					

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants présents représentés	17 2
Nombre de refus de vote	0
Nombre de voix pour	19
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0

Les répartitions proposées sont approuvées à l'unanimité

Point 5 - Approbation des modalités spécifiques de contrôle des connaissances

Les tableaux ont été transmis aux membres du conseil.

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants présents représentés	17 2
Nombre de refus de vote	0
Nombre de voix pour	19
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0

Les modalités spécifiques de contrôle des connaissances sont approuvées à l'unanimité sous réserve de précisions à apporter pour les masters Ergonomie et Psychologie du travail parcours changement organisationnel, insertion et conseil.

Ces décisions peuvent faire l'objet :

- d'un recours gracieux, en recommandé, auprès du Directeur du Collegium SHS ;
- et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nancy.

Le recours gracieux doit être introduit dans les 2 mois suivant la notification des décisions (par voie d'affichage physique, et en interne, de mise en ligne sur l'intranet).

Le recours contentieux doit être introduit dans le même délai ou, en cas de recours gracieux exercé, dans les 2 mois suivant le rejet express ou implicite du recours gracieux (le silence gardé par l'administration pendant plus de 2 mois vaut rejet).

Les avis du Conseil, actes préparatoires, ne sont pas susceptibles de recours.

Affiché le 4 octobre 2021

Fait à Nancy le 1^{er} octobre 2021

Le Directeur



Mark BAILONI